

STONEWARE GLAZES

Fiche de donnée de sécurité (FDS)

Version: 01

Date d'Émission: 3 mai 2021

Classifié selon: Le Règlement sur les produits dangereux
du Canada (SIMDUT 2015)

Section 1 – Identification

1.1 Identificateur du produit

Nom du Produit:

Stoneware Glazes

CLEAR (SW001), MATTE CLEAR (SW002), CRACKLE MATTE CLEAR (SW003), ZINC-FREE CLEAR (SW004), BLUE SURF (SW100), STONED DENIM (SW101), FROST BLUE (SW105), ALABASTER (SW106), DUNES (SW107), CAPRI BLUE (SW109), OYSTER (SW110), WROUGHT IRON (SW111), TIGER'S EYE (SW112), SPECKLED PLUM (SW113), MIDNIGHT RAIN (SW115), ROBIN'S EGG (SW116), HONEYCOMB (SW117), SEA SALT (SW118), CINNABAR (SW119), NORTHERN WOODS (SW120), SMOKE (SW121), MAYCOSHINO (SW122), SAPPHIRE (SW123), MATTE MAYCOSHINO (SW124), PURPLE MINT (SW125), CORDOVAN (SW128), COPPER FLOAT (SW129), COPPER JADE (SW130), BIRCH (SW131), COPPER ORE (SW133), EGGPLANT (SW134), WINTERGREEN (SW135), WEATHERED BLUE (SW136), STORM GRAY (SW137), LEMON MERINGUE (SW138), BLACK MATTE (SW140), WHITE MATTE (SW141), GRAY MATTE (SW142), ABALONE (SW143), LAVA ROCK (SW144), TEA DUST (SW145), MOONSCAPE (SW147), LIME SHOWER (SW148), CRACKLE WHITE (SW149), CELADON BLOOM (SW150), BLUE SPLATTERWARE (SW152), INGIDO RAIN (SW153), SHIPWRECK (SW154), WINTER WOOD (SW155), GALAXY (SW156), LILAC MATTE (SW158), BLUE MATTE (SW159), CHARTREUSE MATTE (SW160), YELLOW MATTE (SW161), PINK MATTE (SW162), SOFT RED MATTE (SW163), LAVENDER MIST (SW165), NORSE BLUE (SW166), CORAL SANDS (SW168), FROSTED LEMON (SW169), BLUE HYDRANGEA (SW170), ENCHANTED FOREST (SW171), MACADEMIA (SW172), AMBER QUARTZ (SW173), LEATHER (SW174), RUSTED IRON (SW175), SANDSTONE (SW176), RASPBERRY MIST (SW177), FOOL'S GOLD (SW178), TURQUOISE (SW201), ROOTBEER (SW203), AMBER TOPAZ (SW204), CORAL (SW205), MELON (SW206), CHAMBRAY (SW207), CHARCOL (SW209), GLACIER BLUE (SW211), PEACOCK (SW212), WHITE OPAL (SW250), PINK OPAL (SW251), GREEN OPAL (SW253), GRAY OPAL (SW255), IRON WASH (SW301), RUTILE WASH (SW302), MANGANESE WASH (SW303), COBALT WASH (SW305), WHITE MUDCRACK (SW403), BLACK MUDCRACK (SW404), LIGHT MAGMA (SW405), DARK MAGMA (SW406), WHITE GLOSS (SW501), YELLOW GLOSS (SW502), ORANGE GLOSS (SW503), RED GLOSS (SW504), PURPLE GLOSS (SW505), BRIGHT BLUE GLOSS (SW506), BRIGHT GREEN GLOSS (SW507), BLACK GLOSS (SW508), AZURITE (SW186), HIMALAYAN SALT (SW187), LANDSLIDE (SW188), CENOTE (SW189), MUDDY WATERS (SW179), DESERT DUSK (SW180), NIGHT MOTH (SW181), DARK GREEN GLOSS (SW509), BLUE GLOSS (SW510).

Autres moyens d'identification: Aucun connu

Description du Produit: Formulations liquides (différentes tailles : 4oz, 1 pinte, 1 gal) destinées à être utilisées à des fins artistiques et artisanales.

1.2 Usage recommandé

Utilisation Identifiée Pertinente: Utilisez le produit pour l'usage auquel il est destiné, à savoir un produit de glaçage destiné à des fins artistiques et artisanales. Ce produit est destiné à être utilisé en petites quantités.

1.3 Identificateur du fournisseur

Fournisseur: Coloramics LLC.
4077 Weaver Court South
Hilliard, OH 43026
Contact: 614-675-1171
Email: info@maycocolors.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'Urgence: Contactez le centre antipoison local.

Section 2 – Identification des dangers

2.1. Classification

Classifié selon: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations unies (SGH)

Santé	Environnement	Physique
Non classés	Non classés	Non classés

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme: Aucun connu
Mention d'avertissement: Aucun connu
Mention de danger: Aucun connu
Conseils de prudence: Aucun connu

2.3. Autres dangers

- Une irritation mécanique des yeux et du système respiratoire peut se produire à la suite d'une exposition aux poussières, aux brouillards ou aux pulvérisations.

Section 3 – Composition / Informations sur les ingrédients

Nom chimique	CAS No.	EC No.	% Concentration
Quartz (silice cristalline) ^b	14808-60-7	238-878-4	≤ 31.98130%
Hexafluoroaluminate trisodique	13775-53-6	237-410-6	≤ 7.42718%
Carbonate de lithium	554-13-2	209-062-5	≤ 2.77516%
Oxyde de cobalt grade avancé	1307-96-6	215-154-6	≤ 6.97093%
Oxyde de cobalt ^b	1308-06-1	215-157-2	≤ 14.79354%
Dioxyde de titane ^b	13463-67-7	236-675-5	≤ 0.27981%
Zircon rouge cadmium (6021) et (6028) ^b	72828-62-7	N/A	≤ 8.57979%
Oxyde de zinc	1314-13-2	215-222-5	≤ 10.26213%
Dioxyde de manganèse (MnO ₂)	1313-13-9	215-202-6	≤ 24.48805%
Frêne d'os, naturel	68439-86-1	270-423-5	≤ 6.49199%

^a Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit leurs concentrations dans le produit sont inférieures à leurs valeurs seuil/limites de concentration respectives du SGH et n'ont donc pas été divulgués dans la FDS.

^b Les concentrations sont calculées comme un total maximum pour tous les produits, plutôt que par couleur.

Section 4 – Premier soins

4.1 Mesures de premiers soins

Contact avec les yeux: Aucune mesure spécifique de premiers secours n'est requise. En cas d'irritation, enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et faciles à faire - rincer les yeux à l'eau. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir un avis médical/attention.

Contact avec la peau: Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Inhalation: Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Si la respiration est difficile, amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour la respiration. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Aucune mesure spécifique de premiers soins n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. En cas de doute, consulter un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

- Se référer à la **Section 11** – Information Toxicologique.

4.3 Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

- Non requis.

Section 5 – Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1 Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés: Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour la zone environnante si le matériau est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard d'eau, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone).

Agents extincteurs inappropriés: Aucun connu.

5.2 Dangers spécifiques du produit

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion:

- Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Le conteneur peut se rompre sous l'effet de la chaleur. Voir aussi la **section 10** - Stabilité et réactivité.

5.3 Précautions pour les pompiers

- Portez un appareil respiratoire autonome.

Section 6 – Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles: Éviter la formation de poussière. Ventiler la zone en cas de déversement dans un espace confiné ou dans d'autres zones mal ventilées. Respecter les conseils d'EPI de la **section 8** - Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

Procédures d'urgence: Évacuez le personnel vers des zones sûres.

6.2 Précautions relatives à l'environnement:

- Empêcher l'entrée et le contact avec le sol, les drains, les égouts et les voies d'eau. Informer les autorités locales/régionales/nationales/internationales compétentes. Empêcher toute autre fuite ou déversement si cela est possible sans danger.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Mesures de confinement / nettoyage: Contenir le déversement si cela peut se faire sans danger. Utiliser un matériau inerte pour recueillir le produit déversé. Garder humide. Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

6.4 Référence à d'autres sections

- Se référer à la **section 8** - Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle et à la **section 13** – données sur L'élimination

Section 7– Manutention et Stockage

7.1 Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la production de poussière, de brouillard ou de pulvérisation. Assurer une ventilation adéquate. Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Pendant l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Garder les conteneurs fermés et enfermés dans un espace bien ventilé lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Se laver soigneusement après avoir manipulé le produit. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Se référer à la section 8 - Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage

- Conserver à l'abri du gel. Ne pas stocker dans des récipients ouverts, non étiquetés ou mal étiquetés. Garder le contenant hermétiquement fermé et sec. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Voir la section 10 pour les matières incompatibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Se référer à la **Section 1.2** - Usage recommandé.

Section 8– Contrôles De L'exposition / Protection Individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Nom chimique	CAS No.	ACGIH TLV TWA	OSHA PEL TWA	NIOSH REL TWA	DFG MAK
Quartz (silice cristalline)	14808-60-7	0,025	0,05	0,05	Non applicable
Carbonate de lithium	554-13-2	Non applicable	Non applicable	Non applicable	0,2
Oxyde de cobalt	1307-96-6 / 1308-06-1	0,02	0,1	0,05	Non applicable
Dioxyde de titane	13463-67-7	10	15	Non applicable	Non applicable
Oxyde de zinc	1314-13-2	2	15 (poussière totale) 5 (fraction respirable)	5 (poussière seulement)	0,1 (respirable)
Dioxyde de manganèse (MnO ₂)	1313-13-9	0,02	Non applicable	1	0,2

8.2 Contrôles d'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés

- Aucune exigence particulière dans des conditions ordinaires d'utilisation et avec une ventilation adéquate. Une ventilation mécanique ou une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire. En cas de formation de poussière, de brouillard ou de pulvérisation, utiliser un masque respiratoire avec un filtre approuvé.

8.3 Mesures de protection individuelle

Remarque: Tenez compte de la concentration et de la quantité de produit sur le lieu de travail lors de la sélection de l'EPI. Utilisez l'équipement de protection requis.

Protection de voies respiratoires:	Utiliser une protection respiratoire appropriée lors de la manipulation afin de minimiser l'exposition à la poussière, au spray ou au brouillard. Consulter un hygiéniste industriel pour déterminer la protection respiratoire appropriée à votre utilisation spécifique de ce matériau. Un programme de protection respiratoire conforme à toutes les réglementations applicables doit être suivi chaque fois que les conditions de travail nécessitent l'utilisation d'un respirateur.
Protection des yeux et du visage:	Si le contact est probable, il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux. Une bouteille ou une station de douche oculaire doit être disponible sur le lieu de travail. Portez un écran facial si des éclaboussures ou des projections sont probables.
Protection des mains:	Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle pour éviter tout contact avec la peau. Si un contact avec le matériau est possible, porter des gants de protection chimique.
Protection du corps:	Porter des gants imperméables aux produits chimiques, une combinaison, un tablier, des bottes si nécessaire pour minimiser le contact. Ne pas porter de bagues, de montres ou de vêtements similaires qui pourraient emprisonner le matériau.
Dangers thermiques:	Aucun connu.
Contrôles d'exposition environnementale:	Indisponible.
Mesures d'hygiène :	Respecter les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Éviter tout contact avec la peau. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail et doivent être lavés avant d'être réutilisés. Pendant l'utilisation du produit, ne pas manger, boire ou fumer.

Section 9 – Propriétés Physiques et Chimiques

9.1 Propriétés physiques et chimiques de base

Remarque: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence : État physique : Forme : Couleur : Odeur :	Liquide Liquide Voir section 1.1 Non disponible	Coefficient de partage n-octanol/eau: Température d'auto-inflammation:	Pas disponibles Pas disponibles
pH (tel que fourni):	8	Température de décomposition:	Pas disponibles
Point de congélation:	Pas disponibles	Viscosité dynamique:	Pas disponibles
Point d'ébullition:	Pas disponibles	Poids moléculaire:	Pas disponibles
Point d'ignition:	Pas disponibles	Goût:	Pas disponibles
Taux d'évaporation:	Pas disponibles	Propriétés explosives:	Pas disponibles
Inflammabilité:	Pas disponibles	Propriétés oxydantes:	Pas disponibles
Limites supérieures / inférieures d'explosivité:	Pas disponibles	Tension superficielle:	Pas disponibles
Pression de vapeur:	Pas disponibles	Composant volatil:	Pas disponibles
Solubilité dans l'eau:	Pas disponibles	Groupe de gaz:	Pas disponibles
Densité de vapeur (air = 1) :	Pas disponibles	pH (comme une solution):	Pas disponibles
Gravité spécifique (eau = 1):	Pas disponibles	COV:	Pas disponibles
Densité relative :	Pas disponibles	Taille des particules:	Pas disponibles

9.2 Autre information

- Pas d'autres données disponibles.

Section 10 – Stabilité et Réactivité

10.1 Réactivité

- Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

- Ce matériau est considéré comme stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

- Aucun connu

10.4 Condition à éviter

- Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matériaux incompatibles

- Acides forts
- Bases fortes
- Oxydants forts
- Réducteurs forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

- La décomposition thermique ou la combustion peut générer de la fumée, du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres produits de combustion incomplète. Des substances irritantes et toxiques peuvent être émises lors de la combustion, du brûlage ou de la décomposition de solides secs.

Section 11 – Informations toxicologiques

Voies d'exposition probables: Contact avec la peau/les yeux.

Signes et symptômes potentiels:

Toxicité orale aiguë:	Le carbonate de lithium (CAS No. 554-13-2), le dioxyde de manganèse (MnO ₂) (CAS No. 1313-13-9), ont été classés pour leur toxicité orale aiguë (catégorie 4). Le produit est pratiquement non toxique selon les données disponibles. L'estimation de la toxicité aiguë orale (ETA) pour le produit entier est >2000 mg/kg.
Toxicité cutanée aiguë:	Le produit est pratiquement non toxique sur la base des données disponibles sur l'utilisation animale et humaine.
Toxicité aiguë par inhalation:	Le dioxyde de manganèse (MnO ₂) (CAS No. 1313-13-9) et l'hexafluoroaluminate trisodique (CAS No. 13775-53-6) ont été classés pour leur toxicité aiguë par inhalation (catégorie 4). Cependant, le produit est pratiquement non toxique selon les données disponibles.
Corrosion/irritation de la peau:	Le carbonate de lithium (CAS No. 554-13-2) et les cendres d'os, naturelles (CAS No. 68439 86-1) ont été classés comme irritants pour la peau. Les autres composants de ce produit ne sont pas irritants pour la peau selon les études animales et les données disponibles.
Lésions oculaires graves/Irritation oculaire:	La cendre d'os, naturelle (CAS No. 68439 86-1) a été classée pour l'irritation des yeux. Les autres composants de ce produit ne sont pas irritants pour les yeux selon les études animales et les données disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	L'oxyde de cobalt de qualité supérieure (CAS No. 1307-96-6), l'oxyde de cobalt (CAS No. 1308-06-1) et le rouge de cadmium zirconien (6021) et (6028) (CAS No. 7282828-62-7) ont été classés pour la sensibilisation de la peau. Aucun autre composant de ce produit n'est sensibilisant pour la peau ou le système respiratoire selon les données disponibles.
Mutagénicité:	Les composants du produit ne sont pas mutagènes selon les études sur les animaux ou aucune donnée identifiée pour les composants de ce produit.

Cancérogénicité:	Le quartz (silice cristalline) (no CAS 14808-60-7) est classé dans le groupe 1 par le CIRC. Le quartz (silice cristalline) est classé comme cancérogène par le NTP et l'ACGIH. Le dioxyde de titane (no CAS 13463-67-7) est classé dans le groupe 2B par le CIRC. Aucun autre composant n'est classé en ce qui concerne la cancérogénicité par le CIRC, le NTP et l'ACGIH.
Toxicité pour la reproduction:	L'hexafluoroaluminat trisodique (CAS No. 13775-53-6) a été classé comme présentant un risque pour la lactation. Les composants de ce produit ne présentent pas de danger pour la reproduction selon les informations disponibles, les études humaines et/ou animales.
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique):	L'oxyde de zinc (CAS No. 1314-13-2) a été associé à une irritation des muqueuses. Le rouge de cadmium zirconien (6021) et (6028) (CAS No. 72828-62-7) a été classé pour sa toxicité spécifique pour certains organes cibles (catégorie 3 ; peut provoquer une irritation des voies respiratoires). Les autres composants de ce produit ne présentent pas de danger de toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition unique, selon les informations disponibles et les études humaines et/ou animales.
Toxicité pour certains organes cibles (expositions répétées)	Le quartz (silice cristalline) (CAS No. 14808-60-7) et l'hexafluoroaluminat trisodique (CAS No. 13775-53-6) ont été classés comme présentant des risques de toxicité pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée. Les autres composants de ce produit ne présentent pas de risques de toxicité spécifique pour certains organes cibles en cas d'exposition répétée, selon les informations disponibles et les études humaines et/ou animales.
Danger par aspiration:	Les composants de ce produit ne sont pas des dangers d'aspiration sur la base des informations disponibles, des études humaines et / ou animales.

Les références:

ECHA. 2021. Base de données des substances enregistrées REACH.
Centre international de recherche sur le cancer

Section 12 – Données Écologiques

12.1 Toxicité

Nom chimique	CAS No.	Espèce	Valeur
Oxyde de cobalt de qualité supérieure	1307-96-6	Oncorhynchus mykiss	CL50= 1.5 Co/L
		Ceriodaphnia dubia	CE50= 0,61 mg/L
		Lemna minor	EC50= 52 ug/L
Oxyde de zinc	1314-13-2	Oncorhynchus Mykiss	CL50=0,169 mg/L
		Ceriodaphnia dubia	CE50=0.147 mg Zn/L (valeur géométrique) à pH neutre/élevé et faible dureté
		Pseudokirchneriella subcapitata	CL50=0,042 mg Zn/L
Oxyde de cobalt	1308-06-1	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50= 1.51 mg/L (96 heures)
		Cladocère (puce d'eau)	CL50= 0,61 mg/L
		Lemna minor (lentille d'eau)	CE50= 0,1985 mg/L (7 jours)
		Oncorhynchus mykiss	CL50= 1.5 Co/L

Remarque : L'hexafluoroaluminat trisodique (CAS No. 13775-53-6) est considéré comme toxique pour les organismes aquatiques ; aucune donnée sur la toxicité n'est disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

- Aucune donnée disponible sur le produit.

12.3 Potentiel bioaccumulatif

- L'oxyde de cobalt de qualité supérieure (CAS No. 1307-96-6) n'est pas considéré comme se bioamplifiant.
- L'oxyde de cobalt (II, III) (CAS No. 1308-06-1) a un facteur de bioconcentration de 180 à 4000.

12.4 Mobilité dans le sol

- Pas de données disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Pas de données disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

- Pas d'autres données disponibles.

Section 13 – Données sur L'Élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Préparation des déchets en vue de leur élimination: Utilisez le produit aux fins prévues et recyclez-le si possible. Éliminez les déchets conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

Emballage contaminé: L'emballage du conteneur peut présenter des dangers.

Section 14 – Informations sur le transport

Remarque: Ce produit n'est pas réglementé comme marchandise dangereuse pour le transport. Examiner les exigences de classification avant d'expédier les matériaux à des températures élevées.

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non réglementé
14.3 Classe de danger pour le transport:	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers environnementaux	Aucune
14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucune
14.7 Transport en vrac selon Annexe II de MARPOL 73/78 et l'IBC Code	N'est pas applicable

Section 15 – Informations Relatives au Transport

15.1 Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement

Canada

Loi canadienne sur la protection de l'environnement liste intérieure des substances / liste extérieure des substances: Les composants de ce produit sont inclus dans la LIS/NDSL ou sont exemptés des exigences de la LIS/NDSL.

Internationale:

CIRC: Le quartz (silice cristalline) (CAS No. 14808-60-7) figure dans le groupe 1. Le dioxyde de titane (CAS No. 13463-67-7) figure dans le groupe 2B. Aucun autre composant de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérogénicité.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

- Aucun disponible pour les composants de ce produit.

Remarque: Les informations qui ont été utilisées pour confirmer le statut de conformité de ce produit peuvent différer des informations chimiques indiquées dans la section 3.

Section 16 – Autres Informations

Liste des acronymes et abréviations:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists	FDS: Fiche De Donnée De Sécurité
CAA: Clean Air Act	IBC: International Bulk Chemical
CAS: Chemical Abstract Service Number	vPvB: very Persistent, very Bioaccumulative
CE50: Concentration efficace 50%	ONU: Organisation des Nations Unies
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer	PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
CL50 : Concentration létale	REACH: Règles Internationales Régissant Le Transport Des Marchandises Dangereuses
COV: Composés organiques volatils	REL: Niveau d'exposition recommandé
DFG MAK: Deutsche Forschungsgemeinschaft Maximale Arbeitsplatz-Konzentration	SGH : Système Général Harmonisé
CE50: Concentration effective 50 %.	SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
CWA: Clean Water Act	TLV: Valeur limite d'exposition
ECHA: European Chemicals Agency	TSCA: Toxic Substances Control Act
EPI: Équipement de Protection Individuelle	TWA: Moyenne pondérée dans le temps
ETA: Estimation de la toxicité aiguë	

Les références:

- Agence européenne des produits chimiques (ECHA) Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (REACH).
- Agence européenne des produits classification et l'étiquetage base de données d'inventaire.

Remarquer:

Au meilleur de nos connaissances, les informations contenues dans ce document sont exactes. Cependant, ni le fournisseur susmentionné ni aucune de ses filiales n'assument la moindre responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits ici, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls dangers qui existent.

Indicateur de révision: Il s'agit d'une nouvelle fiche de données de sécurité.

Date de création: 03 mai 2021.